

2015:04:13
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 13^e jour du mois d'avril 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller
 Jérôme Bouchard, sec.-très. et dir. gén.

Absent : Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du 2 et 9 mars 2015
4. Lecture et adoption des comptes
5. Lecture et adoption des états financiers 2014
6. Demande de prolongation au MAMOT pour l'adoption règlements de concordance au nouveau schéma d'aménagement de la MRC
7. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
8. Transfert de dossiers pour nouveau représentant du conseil municipal à l'organisation « Transport adapté »
9. Renouvellement des assurances municipales (Groupe Ultima inc.) pour 40 372\$
10. Subventions : Club Motoneige (5000\$), Défi de la Relève (500\$)
11. Congrès ADMQ à Québec pour Directeur général
12. Versements finaux Fond Ruralité 2013-2014 (1 000\$) et 2014-2015 (2 000\$) au CDE
13. Appui pour le projet « Wixx ton été » (Comité de travail Grouille-toi le Fjord)
14. Présentation et dépôt des projets pour la Politique nationale de la Ruralité
15. Affaires nouvelles
16. Lecture de la correspondance
17. Rapport dossiers municipaux
18. Période de questions pour les contribuables
19. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:04:63 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. 2015:04:64 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 9 MARS 2015 (C.M. Art. 152)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 mars 2015, ainsi que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 9 mars 2015 sont acceptés dans leur teneur et forme.

4. 2015:04:65 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES (C.M. Art. 83-176.5-204)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Petit-Saguenay, Jérôme Bouchard, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **16 165.82 \$** pour l'année financière **2015**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. 2015:04:66 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 (C.M. Art. 83 – 966.2 – 966.3 – 966.4)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice financier pour lequel il a été nommé, les états financiers et les présenter au conseil municipal avant le 31 mars;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de la municipalité préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, et présentés par Madame Claudia Blanchette, pour l'exercice financier 2014.

**6. 2015:04:67 DEMANDE DE PROLONGATION AU MAMOT ADOPTION
RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU NOUVEAU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC (C.M. Art. 83, L.A.U. Art. 239)**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit un délai de 24 mois pour qu'une municipalité procède à la concordance de son plan et ses règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement d'une MRC;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay est en vigueur depuis le 5 mars 2012, la municipalité de Petit-Saguenay avait jusqu'au 5 mars 2014 pour adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire, de prolonger le délai accordé par la loi;

CONSIDÉRANT que le 16 janvier 2015 le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a accordé une prolongation de délai, expirant le 31 mars 2015, pour adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les travaux sur le plan et les règlements d'urbanismes de la municipalité de Petit-Saguenay ne sont pas tous terminés.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay fasse la demande au ministre des Affaires municipales l'Occupation du territoire, pour une prolongation de délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2015 afin d'adopter les règlements de concordance nécessaire pour tenir compte du règlement 11-286 édictant l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**7. 2015:04:68 DEMANDE SUBVENTION MTQ RÉFECTION ET
AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX BUDGET
DISCRÉTIONNAIRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2015 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins et rues municipales;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et usagers circulant sur ces chemins et rues ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE

le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministère des Transports une subvention pour un montant de 100 000 \$ pour l'année 2015, dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, afin de pouvoir effectuer une partie des travaux de réfection et d'amélioration des chemins et rues, dont voici la description des travaux que la municipalité doit réaliser dans les prochaines années:

Rue du Quai	Coût \$
Débroussaillage	2 000 \$
Prolongement de glissières de sécurité	10 000 \$
Pavage à réparer entre rue Tremblay et édifice municipal	8000 \$
Sous total	20 000 \$
Chemin club des Messieurs	
Débroussaillage	4 000 \$
Stabilisation de l'accotement dans la partie centrale de la côte pour retenir le garde-fou	2 500 \$
Sous total	6 500 \$
Chemin St-Louis	
Débroussaillage	1 000 \$
Excavation des fossés	4 000 \$
Pavage à réparer	350 000 \$
Réparation du chemin où il y a eu dynamitage	3 000 \$
Sous total	358 000 \$
Vieux chemin St-Louis - St-Étienne	
Refaire la forme du chemin	5 000 \$
Excavation des fossés	3 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur	40 000 \$
Sous total	48 000 \$
Chemin St-Étienne	
Faire des accotements de pavage dans le nouveau détour	15 000 \$
Recharge de 0-¾" (MG21) à plusieurs endroits	20 000 \$
Débroussaillage	5 000 \$
Excavation des fossés	6 000 \$
Réparation de pavage sur plusieurs mètres à plusieurs endroits	350 000 \$
Sous total	396 000 \$
Chemin Village Vacances Petit-Saguenay	
Débroussaillage	2 000 \$
Gratter le chemin de la plage	1 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) pour accès à la plage	8 000 \$
Stabilisation près de l'accueil	3 000 \$
Stabilisation accès à la plage	2 000 \$
Sous total	16 000 \$
Chemin des Îles	
Débroussaillage	2 000 \$
Excavation des fossés	3 000 \$
Gratter le chemin	1 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur	40 000 \$
Relocalisation de la courbe près du lac défoncé	350 000 \$
Sous total	396 000 \$
Chemin des Chutes	
Réparation de pavage	30 000 \$
Excavation des fossés (Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie)	6 000 \$
Débroussaillage Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie	1 500 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur (Ch. de la pourvoirie)	5 000 \$
Refaire les approches du pont en pavage	800 \$
Excavation des fossés (Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie)	18 000 \$
Sous total	61 300 \$
Chemin Camil Lavoie	

Débroussaillage mécanique	1 500 \$
Refaire les approches du pont	800 \$
Sous total	2 300 \$
Rue Tremblay	
Pavage à refaire	40 000 \$
Asphaltage de l'accotement 190 m de long x 1.5 m de large	8 500 \$
Sous total	48 500 \$
Rue du Pré et rue de la Coopérative	
Pavage à refaire	10 000 \$
Sous total	10 000 \$
Rue du collègue	
Réparation de pavage	10 000 \$
Sous total	10 000 \$
Rue William Houde	
Pavage à refaire de la côte	25 000 \$
Sous total	25 000 \$
Rue Morin	
Refaire au complet (Infrastructure et pavage)	600 000 \$
Sous total	600 000 \$
TOTAL :	1 997 600 \$

8. 2015:04:69 NOMINATION NOUVEAU REPRÉSENTANT ÉLU AU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Houde, conseiller, est le représentant élu siégeant au sein du conseil d'administration du Transport adapté du Fjord;

CONSIDÉRANT qu'il a fait la demande de changer de siège pour être le représentant des utilisateurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un autre élu pour représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal nomme M. Guy Houde, conseiller, comme représentant de la municipalité de Petit-Saguenay au sein du conseil d'administration du Transport adapté du Fjord.

9. 2015:04:70 RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES 2015-2016 C.M. 83-204 -936.2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances de la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay juge encore que cette mutuelle présente la meilleure solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre de renouvellement à Assurances 5000 (1993) inc., 2359 rue Saint-Hubert C.P. 396, Jonquière (Québec) G7X 7W3, représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 26 avril 2015 au 26 avril 2016 pour un montant de 40 372 \$ incluant les taxes.

QUE les couvertures et primes suivantes accordées par le Groupe Ultima Assurances sont les suivantes:

PARTIE 1 – BIENS **MONTANT** **PRIMES**

Bâtiments et Contenu	3 807 552 \$	20 468 \$
Franchise: 2 500 \$		
Objet divers	88 800	inclus
Franchise: 1000 \$		

PARTIE 2 – PERTE DE REVENU **MONTANT** **PRIMES**

Perte de revenu	500 000 \$	0 \$
Franchise: 2500 \$		

PARTIE 3 - RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile générale	2 000 000 \$	10 668 \$
Franchise 1000 \$ / sinistre		
Resp. avantages sociaux	2 000 000	inclus
Franchise 1000 \$ / sinistre		
Refoulement d'égout	1 000 000	inclus
Franchise 1000\$/réclamant		
Réservoirs pétroliers	500 000	inclus
Franchise 2500 \$		

PARTIE 4 – ERREURS ET OMISSIONS

Erreur et omissions	1 000 000 \$	1 186 \$
Franchise 1000 \$		

PARTIE 5 - CRIME

Pertes ou détériorations	5 000 \$	13 \$
Contrefaçon de mandats, billets banque	5 000 \$	inclus

PARTIE 6- AUTOMOBILE

Chap. A - Responsabilité civile, 2 000 000 \$ 1 464 \$
Franchise: 500 à 2500 \$ selon valeur
Franchise dommages matériels : 1000 \$

Frais de déplacement (Chap. B) 20 000 inclus

Resp. civ. dommages à des véhicules non à l'assuré 100 000 inclus

Équipement non à l'assuré 20 000 inclus

ASSURANCE BRIS DE MACHINES

Accident à un objet 3 807 552 904 \$
Franchise: 2 500 \$

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE

Respons. civile complémentaire 5 000 000 \$ 1 760 \$

ASSURANCE ACCIDENT

Pompiers volontaires et premier répondant 627 \$

PRIME ANNUELLE: 37 038 \$ + taxes 3334 \$ = 40 372 \$

10. 2015:04:71 SUBVENTIONS : CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD 5000 \$,
DÉFI DE LA RELÈVE 500 \$
(C.M. Art. 8.par.2-83-204)
-

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont fait des demandes d'aides financières et que le conseil municipal désire encourager ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser les dons suivants pour encourager ces organismes :

- Club de motoneige du Fjord (Subvention saison 2014-2015) :5000 \$ Ch. 4188
 - Défi de la Relève (Subvention 2015) : 500 \$ Ch.
- TOTAL :5500 \$**

11. 2015:04:72 INSCRIPTION CONGRÈS 2015 ADMQ
(C.M. art. 83-204)
-

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard, désire assister à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier et directeur général, Jérôme Bouchard, à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ 2015 au montant de 488 \$ plus les taxes.

QU' la municipalité défraie l'hébergement, les repas et les déplacements sur présentation de preuves justificatives, pour un montant approximatif de 700 \$.

**12. 2015:04:73 VERSEMENT 25 % FINAL POLITIQUE DE LA RURALITÉ
CDE SAISON 2013-2014 (2000\$) 2014-2015 (1000\$) (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis un chèque de 2000.00 \$, correspondant au 25 % final du montant de 8000.00 \$ accordé au CDE de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité saison 2013-2014 pour le projet « Consolidation de l'entreprise jeunesse »;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis un chèque de 1000.00 \$, correspondant au 25 % final du montant de 4000.00 \$ accordé au CDE de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité saison 2014-2015 pour le projet « Développement de l'entreprise jeunesse »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser les montants à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les versements finaux de **25 %** du montant accordé au CDE de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité **2013-2014** (2000 \$) et **2014-2015** (1000 \$) pour un total de 3000 \$ Ch. 4187.

**13. 2015:04:74 APPUI DEMANDE PROGRAMME RURALITÉ PROJET
TERRITORIAL – WIXX TON ÉTÉ
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le Comité des offres 10-14 ans (comité de *Grouille-toi le Fjord*) présente une demande d'aide financière dans le cadre du Politique nationale de la ruralité 2015-2016 – Projet à portée territoriale pour le projet *Wixx ton été*;

CONSIDÉRANT ce projet d'adresse aux adolescents de 10 à 14 ans des cinq municipalités du Bas-Saguenay qui leur permettront de faire des activités sportives communes à raison de deux sorties dans

chacune des municipalités. L'aide demandée sera principalement dédiée aux frais de transport pour déplacer les jeunes de leur municipalité au lieu de l'activité lors de l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le Comité des offres 10-14 ans (comité de *Grouille-toi le Fjord*) dans leur demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité – Projet à portée territoriale, pour le projet *Wixx ton été* qui permettra aux adolescents de 10 à 14 ans des cinq municipalités du Bas-Saguenay de faire des activités sportives pendant l'été 2015.

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de mars, BIOLAB, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de mars 2015.
2. En date du 18 mars, Me Lisianne Minier, notaire, transmettant le contrat d'achat par la municipalité d'une partie du terrain de M. Mario Faubert qui a servi au contournement d'une partie du chemin St-Etienne.
3. En date du 23 mars, Mme Kathleen Bergeron, dénonçant les méthodes de déneigement dans une partie du chemin St-Louis.
4. En date du 31 mars, Hydro-Québec, confirmant que le luminaire demandé au 30 chemin St-Etienne a été installé le 25 mars 2015.
5. En date 2 avril, M. Philôme Lafrance, directeur du développement, informant que le comité de concertation du Bas-Saguenay désire organiser un lancement commun de la saison touristique des 5 municipalités du Bas-Saguenay, qui aurait lieu le 19 juin à L'Anse-Saint-Jean pour la première année.
6. En date du 2 avril, CLD du Fjord, Gina Bouchard, directrice général par intérim, transmettant un chèque de 10 000 \$ correspondant au versement final de la subvention de 30 000 \$ pour le poste de l'agent de développement pour l'année 2014.
7. En date du 24 février, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 22 980 \$ correspondant à la participation du gouvernement du Québec pour les travaux d'assainissement des eaux usées.
8. En date du 25 février, Postes Canada transmettant un chèque de 1633.85 \$ tenant lieu de taxes foncières (723.85 \$) et de services (910.00 \$) 2015 pour le bureau de poste de Petit-Saguenay.
9. En date du 27 février, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 80 251 \$ correspondant à la participation du gouvernement du Québec pour les travaux d'assainissement des eaux usées.

10. En date du 14 mars, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 17 594 \$ correspondant à la participation du gouvernement du Québec pour des travaux subventionnés.
11. En date du 27 mars, Revenu Québec, transmettant un avis de dépôt de 13 945.81 \$ correspondant au remboursement de la T.P.S. pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.
12. En date du 27 mars, le Groupe des PDFD de Charlevoix-Bas-Saguenay, Michaël Tremblay, président, invitant à l'assemblée générale annuelle et au lancement du Guide pratique de la concertation qui se tiendra à la salle des loisirs de Sagard, le 14 avril prochain dès 10h00, au frais d'inscription de 10 \$ par personne.
13. En date du 27 février, Desjardins Sécurité financière, Lyne Boucher, conseillère en régime d'assurance collective, informant qu'il y aura une hausse de 2.5% de la facture à partir du 1^{er} avril, attribuable à hausse des taxes survenues au Québec le 2 décembre 2014.
14. En date du 13 mars, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de janvier 2015, pour un montant de 268.64 \$.
15. En date 25 mars, Service d'Aide-conseil en Rénovation Patrimoniale (SARP), Dominique Poirat, directrice, informant que les tarifs de leurs services pour 2015 demeureront au même coût qu'en 2014, soit 586 \$ par demande.
16. En date du 27 mars, Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, transmettant leur rapport annuel 2014.
17. En date du 13 avril, CLD du Fjord, Laurent Simard, président, transmettant un avis de convocation pour leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 22 avril 19h00 à Saint-Honoré.
18. Sans date, Organisme de bassin versant du Saguenay, invitant à une journée de réflexion portant sur la *gestion des barrages au Saguenay, d'hier à demain*, qui aura lieu le 17 avril à Shipshaw.
19. En date du 16 février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une copie du règlement 14-322 adopté à la MRC le 13 janvier dernier, ayant pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé en modifiant la limite de l'affectation industrielle de « parc technologique » dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
20. En date du 23 mars, MRC du Fjord-du-Saguenay, Gérald Savard, préfet, invitant les directeurs-généraux à l'activité de reconnaissance des bénévoles de la MRC du Fjord, le 16 avril au chalet des Loisirs de Saint-Félix-d'Otis à 17h.
21. En date du 24 mars, MRC du Fjord-du-Saguenay, Gérald Savard, préfet, invitant à la consultation publique pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont la séance publique dans le Bas-Saguenay se tiendra le 9 avril à Saint-Félix-d'Otis dès 13h15.
22. En date du 1^{er} avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une copie du règlement 13-331 ayant pour objet d'établir le lieu pour déposer une demande de révision des inscriptions aux rôles d'évaluation foncière et de fixer un tarif aux contribuables pour le dépôt d'une demande.

23. En date du 2 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Sylvain Girard, préventionniste en incendie, transmettant une copie du rapport d'inspection en sécurité incendie du bâtiment du 24 chemin St-Etienne de Métaux Boudreault.
24. En date du 1^{er} mars, Commission de l'équité salariale, Marie Rinfret, présidente, invitant à remplir la déclaration annuelle en matière d'équité salariale avant le 1^{er} septembre 2015. (complétée le 12 mars 2015)
25. En date du 16 mars, Député Serge Simard, transmettant des informations sur la consultation publique dans le cadre du Sommet économique régional dont tous les individus ou organisations peuvent transmettre leur réflexion avant le 2 avril.
26. En date du 20 mars, CSST, transmettant un avis de recalcul du taux personnalisé pour l'année 2014 passant de 1.77 \$ à 1.76 \$.
27. En date du 31 mars, CSST, transmettant l'évolution des sommes imputées au dossier de la municipalité pour les lésions survenues entre 2011 et 2015.
28. En date du 23 mars, CSST, Annick Villeneuve, confirmant l'inscription de monsieur Jérôme Bouchard à titre de répondant et d'accès au dossier à la CSST pour la municipalité.
29. En date du 9 avril, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, invitant la un déjeuner-conférence portant sur la gestion de nos ressources forestières et fauniques, qui se tiendra le 20 avril dès 8h15 à l'Hôtel La Saguenéenne (rencontre annulée).
30. En date du 24 février, La Maison Notre-Dame de Saguenay, Guy Harvey, président, remerciant pour le don offert en 2014 qui leur permettra de poursuivre leur mission.
31. En date du 9 mars, Laboratoires Environex, Marc Hamilton, président, informant qu'ils ont fait l'acquisition de Biolab inc.
32. En date du 18 mars, Ville d'Amqui, Gaëtan Ruest, maire, invitant au Symposium mondial sur l'uranium au Centre des congrès de Québec les 14-15-16 avril 2015.
33. En date du 25 mars, Table régionale en entrepreneuriat, Claudia Fortin, invitant à la 17^e édition de la finale régionale du Concours québécois en entrepreneuriat qui aura lieu le 30 avril à Chicoutimi-Nord.

OFFRES DE SERVICE

Emploi Québec : Service en ligne emplois et stage étudiant
 Édition Yvon Blais : Publications municipales et environnementales
 Kalitec : Signalisation de rue et topographique
 Gaetan Bolduc & ass.: Produits pour usines eau potable et usées

REVUES ET PUBLICATIONS

Informe affaires Saguenay-Lac-Saint-Jean – Convergence – Marché Municipal – 3rve
 – Source.

17. RAPPORT DOSSIERS MUNICIPAUX

- Jean-François Houde invite la population à l'assemblée générale annuelle du Transport adapté le 15 avril 13h30 au restaurant l'Est Anse Ciel.

- Aurore Gagné invite la population à l'assemblée générale annuelle du Village Vacances de Petit-Saguenay le 17 avril 19h00 au Centre des Loisirs.
- Benoît Lavoie invite la population à l'assemblée générale annuelle de l'Association de la Rivière Petit-Saguenay le 19 avril 13h00 à l'édifice municipale.
- Jérôme Boudrealt invite la population à l'assemblée générale annuelle de l'O.T.J. de Petit-Saguenay le 29 avril 19h30 au Centre des Loisirs.
- Ginette Côté informe que le dossier de la vente de la scierie suit son cours et plus d'information sera donnée à la prochaine séance du conseil.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

18.1 2015:04:75 AJOURNEMENT AU 27 AVRIL 2015 (C.M. Art. 154)

CONSIDÉRANT que certains items à l'ordre du jour n'ont pas été traités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la séance soit et sera ajournée à lundi le 27 avril 2015, à 19 h 30, en la salle municipale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 05, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussigné, Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2015:04:65 – 2015:04:68 – 2015:04:70 – 2015:04:71 – 2015:04:72 – 2015:04:73.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

JÉRÔME BOUDHARD
Secrétaire -trésorier et Directeur général

**2015:04:27
(C.M. Art.
414-424-425)**

Le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 27 avril 2015, à 19h30 à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
Messieurs Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller

Guy Houde, conseiller
Jérôme Boudreault, conseiller
Jérôme Bouchard, sec.-très. et dir. gén.

Absent : Jean-François Houde, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des projets pour la Politique nationale de la Ruralité
4. Permission d'installation temporaire de campement dans le Parc de la Croix dans la nuit du 9 au 10 mai dans le cadre du Festival d'eaux vives.
5. Nomination d'un chemin (chemin Gagnon) à la Commission de Toponymie
6. Appui pour demande à la CPTAQ : Denis Simard (Droit de passage sur chemin existant zoné agricole)
7. Appui pour déclaration à la CPTAQ : Marc-André Boudreault et Renée-Claude Morin (Remplacement d'une maison construite en 1917)
8. Appui pour demande à la CPTAQ : Marc-André Boudreault et Renée-Claude Morin (Agrandissement résidentiel bénéficiant d'un droit acquis)
9. Versement final Politique nationale Ruralité à la Société de Gestion V.V.F. Saint-Étienne (2 468.26 \$ pour Rénovation Chalets 1 à 8)
10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Demande de dérogation mineure (Luc Gobeil). Autorisation de publication d'avis public.
 - 10.2. Balayage printanier de rues – Été 215 – KM 51.4 à 56 (2500\$ plus taxes)
6. Rapport dossiers municipaux
7. Période de questions pour les contribuables
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2015:04:76 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. 2015:04:77 APPUIE DÉPÔT PROJETS POLITIQUE NATIONALE DE LA
RURALITÉ / SAISON 2015-2016 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord a réservé une enveloppe totale de 28 673.08 \$ pour la municipalité de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit appuyer les projets des organismes municipaux ou organismes à but non lucratif et incorporés, qui ont été soumis à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie les projets suivants déposés à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2015-2016, à savoir:

	<u>Coût du projet présenté</u>
Association de la Rivière Petit-Saguenay (Installation d'un système de pompe avec boyaux flexibles Pour protéger les chalets en cas d'incendies)	10 000.00 \$
Village Vacances Petit-Saguenay (Remplacement du mobilier en salle à manger Rénovation de la terrasse de la piscine et la couvrir Reprendre la concession du bar Ajout d'un grill extérieur Création de l'offre souper inclus pour la clientèle du camping)	260 767.50 \$

**4. 2015:04:78 PERMISSION SPÉCIALE TEMPORAIRE FESTIVAL DES
EAUX VIVES – CAMPEMENT DANS PARC DE LA CROIX (C.M. Art.83)**

CONSIDÉRANT que le *Festival des eaux vives* se tiendra les 9 et 10 mai 2015 dans la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les terrains de camping sont fermés à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT le festival demande à la municipalité une permission spéciale pour l'installer un campement temporaire dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin pour la nuit du 9 au 10 mai;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de donner une autorisation spéciale temporaire pour l'installation d'un campement dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin, pour la nuit du 9 au 10 mai 2015 uniquement;

QUE malgré cette autorisation spéciale, tous les autres articles du *Règlement 10-255 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* devront être respectés;

**5. 2015:04:79 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (C.M. Art. 83)
APPROBATION NOUVEAU NOM CHEMIN (CHEMIN GAGNON)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire approuver et officialiser les nouveaux de noms de rue et chemins de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'approuver et officialiser le nom de chemin suivant dans la municipalité de Petit-Saguenay (94205) :

(A) Chemin Gagnon

**6. 2015:04:80 DEMANDE À LA CPTAQ – CHEMIN D'ACCÈS
DÉVELOPPEMENT DENIS SIMARD (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Simard soumet à la CPTAQ une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'utilisation d'un chemin existant menant à un projet de développement de terrains de villégiature en bordure de la rivière Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande de monsieur Denis Simard soumise à la CPTAQ afin que soit autorisée l'utilisation d'une partie des lots 13 et 14-1 du Rang 1 Est-Petit-Saguenay à une autre fin que l'agriculture pour l'aménagement d'un chemin d'accès à un développement de terrains de villégiature.

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas de terrain situé en zone non agricole pouvant donner accès à ce développement de terrains.

**7. 2015:04:81 DÉCLARATION À LA CPTAQ – RENÉE-CLAUDE MORIN
ET MARC-ANDRÉ BOUDREAU (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que madame Renée-Claude Morin et monsieur Marc-André Boudreault font une déclaration de droits à la CPTAQ pour le remplacement d'un bâtiment principal existant sur une partie du lot 29 rang 1 Est Petit-Saguenay, canton Dumas;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard, certifie le bâtiment existant a été construit en 1917 et que le projet de remplacement du bâtiment ne contrevient pas aux règlements d'Urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace vacant non-agricole permettant la construction d'une résidence dans ce secteur.

**8. 2015:04:82 DEMANDE À LA CPTAQ – RENÉE-CLAUDE MORIN
ET MARC-ANDRÉ BOUDREAUULT (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que madame Renée-Claude Morin et monsieur Marc-André Boudreault font une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement d'un emplacement résidentiel bénéficiant de droits acquis, situé sur une partie du lot 29 rang 1 Est Petit-Saguenay, canton Dumas;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement demandé de 2187.1 m² permettrait à l'emplacement actuel de 812.9 m² d'atteindre la superficie réglementaire de 3000 m²;

CONSIDÉRANT que Mme Morin et M. Boudreault souhaitent reconstruire la maison et la rendre conforme à la réglementation municipale pour les marges de recul avant et arrière, ainsi que la construction d'une installation septique conforme;

CONSIDÉRANT que madame Morin souhaite demeurer près de son exploitation agricole (Ferme JANIJACK S.E.N.C.);

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de madame Renée-Claude Morin et monsieur Marc-André Boudreault pour l'agrandissement d'un emplacement résidentiel bénéficiant de droits acquis, situé sur une partie du lot 29 rang 1 Est Petit-Saguenay, canton Dumas, afin de le rendre conforme à la réglementation municipale;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace vacant non-agricole permettant la construction d'une résidence dans ce secteur.

**10.2 2015:04:85 BALAYAGE 4.6 KM ROUTE 170 POUR LE MTQ 2500 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que ministère des Transports désire, dans le but de donner un meilleur service aux citoyens, confier à la municipalité l'entretien printanier du balayage d'une partie de la route 170, soit du kilomètre 51.4 jusqu'au kilomètre 56;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés seront facturés au MTQ à la fin des travaux de balayage.

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard a reçu une offre de service d'Éric Côté Sable et Gravier inc. pour réaliser ces travaux pour un montant de 2500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre d'Éric Côté Sable et Gravier inc. au montant de 2500 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de balayage printanier de la route 170, du kilomètre 51,4 jusqu'au kilomètre 56, pour le compte du ministère des Transports.

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jérôme Bouchard, est autorisé à signer l'entente avec le MTQ, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

11. RAPPORT DOSSIERS MUNICIPAUX

- Benoît Lavoie informe que l'assemblée générale annuelle du Comité touristique se tiendra l'édifice municipal le 28 mai à 19h30.
- Guy Houde invite la population à l'assemblée générale annuelle de l'O.T.J. de Petit-Saguenay le 29 avril 19h30 au Centre des Loisirs.
- Ginette Côté invite à l'assemblée générale annuelle du CDE le 30 avril à 19h00 à la municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 45, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussigné, Jérôme Bouchard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par la résolution : 2015:04:83 – 2015:04:84 – 2015:04:85.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

JÉRÔME BOUDHARD
Secrétaire -trésorier et Directeur général